RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 20274
Numéro SIREN : 808 462 154
Nom ou dénomination : HPVA PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 96164

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	841 830		841 830	803 730
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	158 075		158 075	151 995
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 400		20 400	20 400
ACTIF IMMOBILISÉ	**1 020 305**		**1 020 305**	**976 125**
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
En-cours de production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	679 299		679 299	643 222
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	**3 481**		**3 481**	**270**
Charges constatées d'avance	**181**		**181**	**150**
ACTIF CIRCULANT	**682 961**		**682 961**	**643 641**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	**1 703 266**		**1 703 266**	**1 619 766**

Certifié conforme

Bilan Passif

Bilan Passif			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Capitaux propres				
Capital social ou individuel	(dont versé)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves :	- Légale			
	- Statutaires ou contractuelles			
	- Réglementées			
	- Autres			
Report à nouveau			-88 656	-72 396
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			**-39 007**	**-16 260**
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**872 337**	**911 344**
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour :	- Risques			
	- Charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit		153	
	- Financières diverses		766 968	696 832
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés		26 807	7 570
	- Fiscales et sociales			
	- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			37 000	4 020
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
EMPRUNTS ET DETTES			**830 928**	**708 422**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF			**1 703 266**	**1 619 766**

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
Production vendue : - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée				
Production : - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				2
PRODUITS D'EXPLOITATION				**2**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			57 996	36 619
Impôts, taxes et versements assimilés			76	230
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux : - Provisions pour risques et charges				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			**58 072**	**36 849**
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
* Y compris : - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**-58 072**	**-36 847**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé			6 080	5 846
Autres intérêts et produits assimilés			12 986	8 900
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**19 066**	**14 746**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER			**19 066**	**14 746**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			**-39 007**	**-22 102**

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		-5 842
TOTAL DES PRODUITS	**19 066**	**14 748**
TOTAL DES CHARGES	**58 072**	**31 007**
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	**-39 007**	**-16 260**

Règles et méthodes comptables

(Décret n°2015-903 du 27 juillet 2015)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 1 703 266 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -39 007 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2016-07 approuvé par arrêté ministériel du 4 novembre 2016
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret n°2015-903 du 27 juillet 2015
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques
La crise sanitaire liée au Covid-19 constitue un fait marquant de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2021, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Au cours de l'exercice, les prise de participations suivantes ont été prises :

- Hotelop AVERMES : 33 000 euros ;
- Compagnie Hôtelière de Bourgogne : 5 100 euros.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

L'épidémie de Covid-19 s'est poursuivie sur 2022 mais l'impact est difficilement chiffrable.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Test de dépréciation :
L'évènement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmé qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entité.

Pour rappel, un test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle qui s'entend comme la valeur la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale.

Pour les besoins de cette clôture, faute de marché actif, la valeur vénale est difficile à obtenir. En outre, en raison de difficultés à effectuer des prévisions, la valeur d'usage est aussi délicate à déterminer. Compte tenu de ces circonstances, aucun test de dépréciation n'a été réalisé et le test de référence est celui de l'année précédente.

L'activité reprend sur l'année 2021 et les prévisions de retrouver un niveau pré Covid sont en bonnes voies.

Provisions :
La société applique le règlement ANC 2014-03 sur les passifs.
Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.
Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Créances et dettes :
Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthodes :
Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.
Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

HPVA PARTICIPATIONS

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 000 Euros
Siège social : 37 rue des Mathurins 75008 Paris
R.C.S. PARIS 808 462 154

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2021

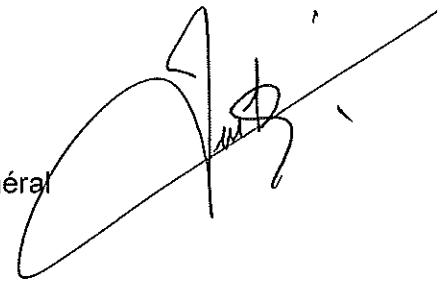
DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 39.007 euros de la manière suivante :

En totalité, soit la somme négative de au compte REPORT A NOUVEAU qui passe ainsi de la somme négative de 88.656 euros à la somme négative de 127.663 euros	39.007 euros
TOTAL de la perte de l'exercice	**39.007 euros**

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué lors des trois exercices antérieurs.

Le Président,
Société HPVA HOTELS
Représentée par son Directeur Général
Monsieur Vincent AVILA



Emerson
audit & conseil

Emerson Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
27 rue de Berri - 75008 Paris
Tel. : 01 87 44 57 87

HPVA PARTICIPATIONS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 37 Rue des Mathurins
75008 Paris
808 462 154 R.C.S. Paris

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Associé unique,

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HPVA PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 841 830 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Test de dépréciation » de l'annexe.

IV – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées.

V – Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou

en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2022

Emerson Audit



Gabriel de VILLEPIN
Commissaire aux comptes inscrit
Membre de la compagnie de Paris

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	841 830		841 830	803 730
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	158 075		158 075	151 995
Prêts				
Autres immobilisations financières	20 400		20 400	20 400
ACTIF IMMOBILISÉ	**1 020 305**		**1 020 305**	**976 125**
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
En-cours de production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	679 299		679 299	643 222
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	**3 481**		**3 481**	**270**
Charges constatées d'avance	**181**		**181**	**150**
ACTIF CIRCULANT	**682 961**		**682 961**	**643 641**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	**1 703 266**		**1 703 266**	**1 619 766**

Bilan Passif

Bilan Passif			Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Capitaux propres				
Capital social ou individuel	(dont versé)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves :	- Légale			
	- Statutaires ou contractuelles			
	- Réglementées			
	- Autres			
Report à nouveau			-88 656	-72 396
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			**-39 007**	**-16 260**
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**872 337**	**911 344**
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour :	- Risques			
	- Charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit		153	
	- Financières diverses		766 968	696 832
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés		26 807	7 570
	- Fiscales et sociales			
	- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			37 000	4 020
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
EMPRUNTS ET DETTES			**830 928**	**708 422**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF			**1 703 266**	**1 619 766**

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
Production vendue : - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée				
Production : - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				2
PRODUITS D'EXPLOITATION				**2**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			57 996	36 619
Impôts, taxes et versements assimilés			76	230
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux : - Provisions pour risques et charges				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			**58 072**	**36 849**
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
* Y compris : - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**-58 072**	**-36 847**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé			6 080	5 846
Autres intérêts et produits assimilés			12 986	8 900
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			**19 066**	**14 746**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER			**19 066**	**14 746**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			**-39 007**	**-22 102**

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		**-5 842**
TOTAL DES PRODUITS	**19 066**	**14 748**
TOTAL DES CHARGES	**58 072**	**31 007**
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	**-39 007**	**-16 260**

Règles et méthodes comptables

(Décret n°2015-903 du 27 juillet 2015)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 1 703 266 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -39 007 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2016-07 approuvé par arrêté ministériel du 4 novembre 2016
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret n°2015-903 du 27 juillet 2015
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques
La crise sanitaire liée au Covid-19 constitue un fait marquant de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2021, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Au cours de l'exercice, les prise de participations suivantes ont été prises :

- Hotelop AVERMES : 33 000 euros ;
- Compagnie Hôtelière de Bourgogne : 5 100 euros.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

L'épidémie de Covid-19 s'est poursuivie sur 2022 mais l'impact est difficilement chiffrable.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Test de dépréciation :
L'évènement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmé qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entité.

Pour rappel, un test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle qui s'entend comme la valeur la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale.

Pour les besoins de cette clôture, faute de marché actif, la valeur vénale est difficile à obtenir. En outre, en raison de difficultés à effectuer des prévisions, la valeur d'usage est aussi délicate à déterminer. Compte tenu de ces circonstances, aucun test de dépréciation n'a été réalisé et le test de référence est celui de l'année précédente.

L'activité reprend sur l'année 2021 et les prévisions de retrouver un niveau pré Covid sont en bonnes voies.

Provisions :
La société applique le règlement ANC 2014-03 sur les passifs.
Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.
Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Créances et dettes :
Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthodes :
Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.
Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	20 400		20 400
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 237	3 237	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	670 018	670 018	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	6 044	6 044	
Charges constatées d'avance	181	181	
TOTAL	**699 880**	**679 480**	**20 400**

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques	

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A plus d'1 an à l'origine	153	153		
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	26 807	26 807		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	766 968	766 968		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	37 000	37 000		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**830 928**	**830 928**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	100 000	10.00000	1 000 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	100 000	10.00000	1 000 000

Filiales et participations

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus										
Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
RACINES HOTELS	1 000	16 777	100.00	25 700	25 700	170 750			-4 641	
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
SEHOD	495 800	1 644 885	20.00	100 500	100 500			688 186	17 929	
SOFHIBO	495 000	473 061	20.00	100 000	100 000			784 304	140 040	
HOTELOP CHATEA	10 000	-83 346	10.00	1 000	1 000	49 865		838 520	136 261	
HOTELOP ANNEM/	20 000	330 570	25.00	5 000	5 000			796 695	-107 377	
HOTELOP LES DRY	195 000	1 534 028	50.00	97 500	97 500			2 038 167	-975 460	
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Françaises										
b. Étrangères										
2. Participations non reprises au § A										
a. Françaises										
b. Étrangères										